

La Suisse va-t-elle faire concurrence à Hollywood?

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz**

Band (Jahr): **5 (1939)**

Heft 73

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-732856>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrücke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



La Suisse va-t-elle faire concurrence à Hollywood?

On pourrait le croire. Les projets de studios cinématographiques croissent comme des champignons.

L'idée est partie, sauf erreur, de *Montreux*, où un comité d'action avait mis sur pied un projet fort bien étudié. Mais, pour en assurer l'exécution, devisée à Fr. 1 700 000, la Confédération aurait dû garantir une somme de Fr. 500 000, l'Etat de Vaud Fr. 250 000 et la commune de Montreux une somme égale. La commission fédérale du cinéma (ce n'était pas encore la Chambre) ayant donné un préavis négatif, le projet est resté dans ses cartons. Il est vrai que les promoteurs du studio de Montreux eurent aussi fort à lutter contre la concurrence dont ils furent alors jalousement menacés par un groupement *zurichois*, qui n'arriva d'ailleurs pas mieux qu'eux à réaliser son projet.

Puis, ce fut *Lugano*, qui voyait déjà son vieux château de Trevano transformé en paradis du film.

De *Berne* on annonça également des projets de studios, suivis peu après d'autres projets à *Lucerne*, *St-Gall* et *Sion*. Mais aucun ne fut mené à chef.

Pendant toutes ces discussions, un studio s'ouvrait à *Bâle-Münchenstein* (Froebeniuss A.).

Et, dès lors, il y eut un certain ralentissement dans cet emballement pour la construction de studios cinématographiques dans notre pays.

Mais voilà que l'idée reprend de plus belle et plus solidement que jamais.

C'est d'abord *Neuchâtel* qui se met sur les rangs.

La «Feuille d'Avis» de cette ville a publié les précisions dont nous retenons ceci:

«Au mois de mai dernier, une commission composée de cinéastes et d'hommes d'affaires anglais, entreprit un discret voyage d'études en Suisse.

Le hasard voulut qu'elle s'arrêtât près de Neuchâtel.

Des forêts proches, la proximité des gorges du Seyon, la campagne environnante, le lac, offrent, en effet, d'innombrables possibilités pour les producteurs de films.

Des plans furent établis pour la construction de trois studios, conçus selon un nouveau système.

M. Jean Humbert, conseiller d'Etat, qui a conduit tous les pourparlers avec les dirigeants de l'entreprise, a su s'entourer de toutes les garanties nécessaires.

C'est au cours de ces divers pourparlers, que certains membres de la commission d'étude se sont avisés que Neuchâtel conviendrait aussi pour un poste émetteur de radio et même pour un studio de télévision.»

Ces projets ont fait l'objet de très nombreux commentaires et ont même fort ému la Suisse allemande.

Voici quel était le plan financier de l'affaire (d'après «Le Curieux» de Neuchâtel):

Le siège social serait à Neuchâtel. Le capital de la Holding (quatre millions de francs), entièrement souscrit serait utilisé comme suit:

Deux millions de francs pour la réalisation pratique du projet radiophonique, soit: 1 400 000 fr., coût de l'installation complète de la station émettrice prévue à Chaumont (condition géographique nécessaire), et 600 000 fr. fonds de roulement pour l'exercice de la première année d'exploitation.

Deux millions de francs destinés à la construction et à l'équipement de studios cinématographiques, étant entendu que l'alimentation et la production (rentabilité) seraient également à la charge de l'entreprise.

Le financement complet des studios projetés par les intéressés anglais est assuré, si le projet de poste d'émission se réalise. La rentabilité des studios cinématographiques est garantie par une production continue de films (sujets suisses) en langue anglaise.



Shirley Temple,
Phyllis Brooks dans
«Hôtel à vendre»
(Little Miss Broadway).

M. Jack Buchanan (producteur, propriétaire de salles en Angleterre, lié étroitement avec le groupe des «Independent Exhibitors») serait disposé à investir cent mille livres sterling dans la construction des studios cinématographiques de Neuchâtel et à financer la distribution des films réalisés en version anglaise. Les cadres techniques et artistiques anglais seraient assistés par des Suisses (env. 130 personnes) et toutes les installations devraient être faites par des maisons du canton. Enfin, l'entreprise distribuerait dans le monde, parallèlement à ses films artistiques et par le truchement de la R.K.O. Radio-Pictures, rattachée à la R.C.A., tous les films culturels et de propagande touristique que les services officiels suisses auraient l'intention de créer.

Ajoutons, que le scénario du premier film qui serait réalisé en Suisse, sous les auspices de la société anglaise existe déjà. Il s'agirait de:

THE PRISONER OF CHILLON.

Or, nous croyons savoir que la question de la station émettrice de radio a soulevé des objections et des difficultés. En effet, les autorités responsables du service radiophonique en Suisse (direction générale des P.T.T. et comité central de la S.S.R.) ont estimé ne pas pouvoir accorder l'autorisation sollicitée. Voici les raisons principales de ce refus:

1. La Suisse n'a pas de longueur d'onde à céder.
2. Les représentants de la société anglaise estiment qu'il serait possible de partager avec le nouvel émetteur l'onde de Sottens. Mais, dans ce cas-là, une partie de la Suisse (celle qui se trouverait dans le faisceau de l'onde

de Chaumont dirigée vers l'Angleterre) ne pourrait plus capter les émissions de Sottens. Ni la direction des P.T.T., ni la S.S.R. ne peuvent consentir à réduire ainsi le champ d'action d'un des émetteurs nationaux.

3. Il n'est pas désirable pour la Suisse, surtout dans les circonstances actuelles, de posséder sur son territoire un émetteur étranger échappant à son contrôle.

4. Les émissions de publicité et de propagande seraient faites en anglais et dirigées vers l'Angleterre. Venant de Suisse, de telles émissions attireraient à notre pays et aux autorités de la radio-diffusion des désagréments avec une nation et une société amies.

5. Les émissions publicitaires sont interdites à nos émetteurs. Il ne peut être question de renoncer à cette règle pour céder le monopole à une société étrangère.

Même si la concession radiophonique ne peut être accordée, souhaitons néanmoins que les projets de studios cinématographiques subsistent et se réalisent. *Ceux qui sont en relation directe avec les représentants de la société britannique en ont la conviction. Ce serait, nous le répétons, une nouvelle activité industrielle bienvenue pour cette ville et ce canton et dont les répercussions seraient d'autant plus appréciables que nos financiers suisses n'auraient aucun risque à courir.*

*

Enfin c'est le canton de Berne, qui annonce un grand projet tendant à y introduire une industrie cinématographique. La «Berner Tagwacht» dit que les travaux préparatoires sont déjà activement poussés. On prévoit la construction de deux grandes halles et de deux plus petites avec des annexes, sur la rive nord du Moossee près de Berne. Des négociations entamées avec des sociétés étrangères ont soulevé un vif intérêt. La location de plus de 200 jours sur 300 pendant lesquels on pourra tourner est déjà certaine. La question de la production propre à ces studios a déjà été soulevée et la collaboration de personnalités éminentes est assurée. On tournera des films spectaculaires et culturels. Du point de vue financier, des garanties existent également. Lorsque les studios travailleront normalement, ils occuperont en permanence de 200 à 300 personnes.

Que va-t-il sortir de tout cela et que pense la Chambre suisse du Cinéma de ces projets grandioses?

Association des producteurs suisses de films

Séance du Comité du 9 février 1939.

La date de l'assemblée générale a été fixée à *jeudi, 16 mars*. Elle aura lieu à Zurich et sera combinée si possible avec une visite des chantiers de l'exposition. L'heure et le lieu de l'assemblée générale seront indiqués dans la convocation écrite.

Le Comité s'est occupé d'abord de la création d'une ligue des producteurs de films documentaires et d'un projet financier. Ce plan a déjà été examiné par la commission de production de la

Chambre suisse du Cinéma. L'assemblée générale entendra un rapport détaillé.

L'action financière pour la participation à l'exposition nationale a été couronnée de succès. Le Comité a entrepris des démarches pour la mener à bonne fin. Le Comité a étudié également la création d'un tarif pour les laboratoires; il s'est occupé finalement de questions internes, en particulier des moyens de combattre la concurrence déloyale.

Présentation de films suisses à l'étranger. A ce sujet nous rappelons aux membres nos circulaires no. 2 du 18 janvier et no. 3 de février. Les maisons qui s'y intéressent sont priées de se mettre en relations, sans délai, avec la Chambre suisse du cinéma, Thunstrasse 41a, à Berne.